

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** Mme N. SCHNEUWLY, Présidente  
M. H. LINDER, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, M. DE PLANTA, S. MEYLAN FAVRE et M. SALES ROZMUSKI

MM. A. BODMER, E. CUENDET, N. DE FELICE, O. GIRARDET, G. KALEAS, K. MÄDER, J. METRAL, A. MOUTHON, L. MUNIER, J. MUNIER, M. NEMETH et F. TURRETTINI

M. B. GIRARDET, Conseiller administratif  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative  
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif

Mme J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Vice-Présidente  
Mme A. GUERREIRO, Première Secrétaire  
M. A. GERVAIX

**Procès-verbal :** Mmes E. MONNIN

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse Mme Chappuis Marotta, Vice-Présidente, Mme Guerreiro, Première Secrétaire, et M. Gervaix.

### **I. PRESTATION DE SERMENT DE M. MARC NEMETH**

**M. Marc Nemeth** a accepté le mandat de Conseiller municipal, suite à la démission de M. Guillaume Déprés au 28 avril 2023 et qui a été annoncée lors de la séance du 27 avril dernier.

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05), dont elle va donner lecture d'un extrait, **M. Nemeth** doit prêter serment.

*Article 8 Serment*

<sup>1</sup> Avant d'entrer en fonctions, les conseillers municipaux, en séance du conseil municipal, prêtent serment :

c) en cours de législature, entre les mains du président du conseil municipal.

**Mme la Présidente** demande à **M. Nemeth** de bien vouloir se lever et de se placer en face d'elle. Elle lui donne lecture de la formule de serment et à la fin de cette lecture, il voudra bien lui répondre par « je jure ou je promets » en levant la main droite.

La formule de serment est la suivante :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

**M. Nemeth** répond : Je le promets

## **II. DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS DES CONSTRUCTIONS, CULTURELLE, DES ECOLES, DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS, DES ROUTES & ESPACES PUBLICS, DES SPORTS ET DE L'URBANISME & DU DEVELOPPEMENT**

**Mme la Présidente** indique que, suite au départ de M. Déprés, des changements doivent être opérés dans les commissions. Elle rappelle que M. Déprés fonctionnait comme :

- Membre de la commission culturelle
- Membre de la commission des écoles
- Membre de la commission des sports
- Membre de la commission des routes & espaces publics

Les changements suivants sont proposés :

- **Commission des constructions**

**M. Marc Nemeth** en remplacement de **M. Alexandre Mouthon**, en tant que membre.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission des constructions de bien vouloir se prononcer.

**La proposition de changement au sein de la commission des constructions est approuvée par 15 oui et 2 abstentions.**

- **Commission culturelle**

**M. Georges Kaleas** en remplacement de M. Guillaume Déprés, en tant que membre.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission culturelle de bien vouloir se prononcer.

**La proposition de changement au sein de la commission culturelle est approuvée par 16 oui et 1 abstention.**

- **Commission des écoles**

**Mme Amanda Guerreiro** en remplacement de M. Guillaume Déprés.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission des écoles de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission des écoles est approuvée à l'unanimité des membres présents.

- **Commission de l'entretien des bâtiments**

**M. Marc Nemeth** en remplacement de **Mme Amanda Guerreiro**, en tant que membre.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission de l'entretien des bâtiments de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission de l'entretien des bâtiments est approuvée par 16 oui et 1 abstention.

- **Commission des routes & espaces publics**

**M. Alexandre Mouthon** en remplacement de **M. Guillaume Déprés**, en tant que membre.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission des routes & espaces publics de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission des routes & espaces publics est approuvée par 16 oui et 1 abstention.

- **Commission des sports**

**M. Marc Nemeth** en remplacement de **M. Guillaume Déprés**, en tant que membre.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission des sports de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission des sports est approuvée par 16 oui et 1 abstention.

- **Commission de l'urbanisme & du développement**

**M. Marc Nemeth** en remplacement de **M. Georges Kaleas**, en tant que Vice-Président.

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission de l'urbanisme & du développement de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission de l'urbanisme & du développement est approuvée par 16 oui et 1 abstention.

### III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 27 AVRIL 2023

**Mme la Présidente** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 14 oui et 3 abstentions.**

### IV. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### **M. le Maire**

#### **1. Composition du Conseil administratif pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024**

**M. le Maire** informe que, dans sa séance du 9 mai 2023, le Conseil administratif a nommé **Mme Catherine Pahnke**, Maire et Présidente du Conseil administratif, et **M. Pascal Hornung**, Vice-Président du Conseil administratif, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

#### **2. Course « A travers le coteau »**

**M. le Maire** a le plaisir d'informer que **M. De Félice** a pris part à la course « A travers le coteau », organisée le 29 avril dernier par la commune de Bernex, dans la catégorie « Conseillers municipaux ». Pour rappel, le parcours est de 2 km, à parcourir deux fois. **M. De Félice** est arrivée 2<sup>ème</sup> (sur 24), avec un temps de 14 minutes et 59 secondes dans cette catégorie. Nous le félicitons pour son excellent résultat.

#### **3. Validation des noms « Nautique » pour Cologny**

La direction de l'information du territoire informe que la commission cantonale a préavisé favorablement tous les noms « Nautique » de la commune de Cologny.

Ces dénominations sont les suivantes :

- Centre Nautique de Genève-Plage
- Port de la Nautique
- Genève-Plage
- Port-Tunnel
- Pontons de Cologny
- Port de la Tour-Carrée
- Esplanade pavée de Cologny
- Sauvetage de la Belotte-Bellerive
- Port de la Belotte
- Dalles de Cologny
- Débarcadère de la Belotte
- Plage de la Belotte
- Roselière du Quai-de-Cologny
- Débarcadère de la Tour-Carrée

Selon la loi cantonale (L 1 10.06 – Règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments), ces noms géographiques doivent bénéficier d'une large acceptation.

Un avis officiel, qui sera publié demain (12 mai), invitera la population colognote à faire part de ses éventuelles remarques, par écrit, d'ici au mercredi 31 mai 2023, à la Mairie.

**M. L. Munier**, étant un peu le spécialiste du lac au sein de ce Conseil, remarque qu'il ne connaît pas la plage de La Belotte.

**M. le Maire** indique qu'il s'agit de la petite zone de verdure qui se trouve à gauche du débarcadère.

**M. L. Munier** en déduit que ce sont bien les trente mètres de cailloux à cet endroit. Appelle-t-on cela une plage ?

**M. le Maire** indique qu'il fallait simplement le dénommer autrement que trente mètres de cailloux.

Pour **M. L. Munier**, c'est une aberration de plus, mais il entend que les Colognotes pourront s'exprimer.

**M. le Maire** attend donc le courrier de **M. L. Munier**.

**M. Kaleas** aimerait savoir si c'est une exception colognote, à savoir que la commune de Cologny est la seule qui doit mettre ces noms ou alors est-ce que ce sont toutes les communes qui ont accès au lac ?

**M. le Maire** répond qu'il s'agit spécifiquement des communes riveraines du lac, car il manquait des points de repère de manière proches les uns des autres pour pouvoir indiquer plus précisément les lieux d'intervention lorsque c'est nécessaire.

**M. L. Munier** demande si c'est la Mairie qui a proposé ces noms.

**M. le Maire** répond négativement, c'est le canton qui a fait ces propositions.

**M. L. Munier** rappelle qu'il existe aussi une commission des routes et espaces publics directement concernée par tous ces aspects. Il en fait partie mais n'a pas été avisé, c'est un peu dommage. Il faudra donc s'élever contre une terminologie dangereuse pour un espace minuscule au bord du lac.

**Mme Pahnke**

### 1. 17<sup>ème</sup> édition du Generali Genève Marathon

Cette édition, qui a eu lieu les 6 et 7 mai, a accueilli 18' 524 participants et des dizaines de milliers de spectateurs. Elle a rencontré un très grand succès puisque le nombre de participants inscrits a dépassé le record établi précédemment de 2019. Pas moins de 1'200 bénévoles qui ont travaillé tout au long du parcours.

Les courses du Semi, 10 km, 5 km by Always, Course Parent/Enfant et la moitié des autres courses juniors était complètes.

**Mme Pahnke** souligne que le Conseil administratif a eu beaucoup de plaisir à collaborer. Elle-même et **M. Hornung** sont allés au départ des 10 km encourager surtout les professionnels qui devançaient la course. C'était une très belle ambiance.

La 18<sup>ème</sup> édition qui démarrera également de Coligny aura lieu les 4 et 5 mai 2024. Tout le monde espère que ce sera encore plus beau.

## **M. Hornung**

### **1. Club des Aînés – demande de fonds pour 2023 – crédit supplémentaire**

Le Club des Aînés a soumis en date du 11 avril 2023 une demande de fonds de CHF 10'000.- pour l'année 2023, de manière à pouvoir assurer le programme prévu.

Sur la base des documents fournis à cette même date, il ressort que les liquidités du club ne seront pas suffisantes pour couvrir ses dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Pour rappel, la commission sociale avait décidé de réduire la subvention 2023 demandée par ce club, tout en précisant qu'il pouvait soumettre une demande pour un projet spécifique. Ce montant lui sera ainsi versé.

### **2. Centre aéré – juillet 2023 – crédit supplémentaire**

Comme l'année passée, la commune, en collaboration avec les THSM, organise un centre aéré du 3 au 7 juillet 2023. Il accueillera une quarantaine d'enfants.

Il est proposé de prévoir un programme différent cette année (par rapport au centre aéré de Pâques et du centre aéré de juillet 2022), à savoir des sorties journalières. Ces sorties nécessiteront des déplacements en car avec un dépassement de CHF 4'000.- par rapport au budget initial.

**M. Linder** demande comment cela se passe pour la tranche supplémentaire pour le Club des aînés. Est-elle soumise en commission sociale ou alors, incombe-t-il au Conseil administratif de donner le feu vert ? Pour rappel, dans la réponse que la commission sociale avait formulée, la demande devait être liée à des projets spécifiques. En ont-ils présenté ?

**M. Hornung** répond qu'effectivement, il avait été spécifié que dans le cadre de projets spécifiques il était possible de faire une rallonge. En revanche, il ne s'agit pas de projets spécifiques, il s'agit vraiment de leur fonds de roulement. En fait, on demande les budgets des associations très tôt dans l'année, au mois de juin pour l'année suivante, mais le club n'a pas fourni à cette époque des prévisions sur des dépenses qui pourraient avoir lieu jusqu'à la fin de l'année. Or, en 2023, ils sont trop justes, raison pour laquelle ils ont demandé ces CHF 10'000.-.

**M. Hornung** ajoute que Xavier Egger a été reçu à la Mairie et a fourni les documents complémentaires au service comptable et financier pour que tout soit bien en règle.

### III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Voyage du Conseil municipal

Comme annoncé lors de la séance du 23 juin 2022, **Mme la Présidente** rappelle qu'une facture de CHF 500.- à titre de participation de votre conjoint vous sera adressée.

#### b) Concours des balcons et fenêtres fleuris de la commune 2023

Comme chaque année, le Cercle des Jardiniers souhaite qu'un membre du Conseil municipal l'accompagne lors de l'attribution des points pour les plus beaux arrangements de la commune. Cette tâche est exécutée à deux reprises durant l'été.

**Mme la Présidente** remercie celle ou celui d'entre vous souhaitant fonctionner comme juge de bien vouloir s'annoncer.

**Mme Asensio** propose **Mme la Présidente**.

**Mme la Présidente** accepte cette fonction avec plaisir.

### IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

### V. RAPPORTS DE COMMISSION

#### ➤ Ecoles du 25 avril 2023

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### ➤ Constructions du 26 avril 2023

**Mme la Présidente** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** indique que le préavis de la page 7 fera l'objet d'un projet de délibération sous le point 10 de l'ordre du jour.

## **VI. ADOPTION DES COMPTES 2022**

**Mme la Présidente** passe la parole à **Mme Pahnke** pour présenter le sujet.

**Mme Pahnke** reste une dernière fois à disposition pour toute information complémentaire

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** informe que la délibération concernant ce point sera votée au point 10 de l'ordre du jour

## **VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

### **a) Tous ménages pour les événements sportifs de la commune**

Après avoir examiné les tous ménages destinés aux événements sportifs encouragés par la commune, **M. Linder** a remarqué qu'il comportait une bouteille en pet. Il se demande si la commune pourrait mettre à disposition des sportifs des gourdes que la commune demanderait aux SIG de personnaliser avec le logo de la commune. Il est vrai que la gestion ne serait pas facile parce que les événements ne sont pas sur inscription. Toutefois cela reste une suggestion.

**M. le Maire** note la suggestion mais généralement chacun vient avec sa gourde. Mais on aurait pu réfléchir à mettre sur les tous ménages une gourde plutôt qu'une bouteille en plastique.

**Mme Sales Rozmuski** rapporte que l'année dernière, elle a participé à l'événement et chacun, en principe, venait avec sa gourde.

**Mme la Présidente** pense que l'on reçoit beaucoup de gourdes à chaque événement. Ce n'est plus très écologique d'en avoir autant.

### **b) Débarcadère de la Belotte**

**M. L. Munier** remercie le Conseil administratif et **Mme Pahnke** en particulier pour le débarcadère de la Belotte, respectivement de l'extinction de la lumière à 22h.00. Entre temps, il a reçu les horaires de la CGN et il a vu que la Belotte n'était pas affichée comme un arrêt. Il a téléphoné et s'est fait confirmer par oral, que le débarcadère de la Belotte n'a aucun départ CGN, il n'est pas desservi. En outre, à 20 mètres du bout du débarcadère, la passerelle qui sert à embarquer dans les bateaux CGN empêche les poussettes, les gens à mobilité réduite de passer. Comme elle ne sert à rien, il faut l'enlever ou la déplacer.

**M. Hornung** demande si **M. L. Munier** est sûr que le débarcadère de la Belotte n'est pas desservi.

**M. L. Munier**, habitant la Belotte, peut le garantir pour deux raisons. Tout d'abord, cela fait plusieurs années qu'il ne voit plus jamais, ni le Morges, ni le Lavaux s'arrêter là. Ensuite, quand on prend l'horaire imprimé, la Belotte y figure mais contrairement aux autres arrêts, sur toute la ligne, il n'y a aucun bateau CGN qui s'arrête.

**Mme Pahnke** demande si ce n'est pas un arrêt sur demande.



**M. L. Munier** aurait voulu qu'on lui réponde cela, mais on lui a dit que ce n'est pas possible.

**Mme Pahnke** demande à **M. L. Munier** de lui fournir les indications à qui adresser le courrier.

### c) Marathon

Revenant à la présentation du déroulement du marathon de **Mme Pahnke**, **M. de Felice** voulait aussi féliciter l'organisation. Les échos étaient très positifs et il est d'autant plus content que l'événement se refera l'année prochaine. La commission des sports avait d'ailleurs pris la décision de soutenir financièrement cette manifestation.

### d) Action de militants pour le climat

**M. De Félice** rappelle l'action de militants pour le climat sur le golfe de Vandoeuvres, car il avait l'impression qu'une petite partie était sur le territoire de la commune.

**Mme Pahnke** indique qu'elle a eu un contact informel avec la Direction du golf qui était évidemment affligée de ce qui était arrivé. Mais il s'agit bien du golf de Genève qui est à 100% sur la Commune de Vandoeuvres, même si la Commune de Coligny entretient des liens très étroits avec sa voisine.

Étant membre du golf et ayant parlé au Président et à des personnes du comité, **M. Turrettini** souligne que cette action a été très mal prise contrairement à l'affirmation d'une politicienne au TéléJournal. Malheureusement, ce golf n'a jamais eu de porte, il est précisément question d'en mettre une au parking, voire de surélever les barrières, ce qui risque de coûter cher. A noter que d'autres golfs dans le canton ont subi les mêmes déprédations.

## VII. PROJETS DE DELIBERATION

### a) Approbation des comptes annuels 2022

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'approbation des comptes annuels 2022 est approuvée par 16 oui et 1 abstention.**

### b) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 6'720'000.- destiné aux travaux de l'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

**M. le Maire** indique que suite à la séance de la commission des constructions du 26 avril dernier, ce projet de délibération est présenté ce soir de manière à pouvoir ouvrir un crédit d'engagement de CHF 6'720'000.- destiné aux travaux de l'extension de l'école du Manoir.

**M. le Maire** reste à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

**La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 6'720'000.- destiné aux travaux de l'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16 est acceptée par 16 oui et 1 abstention.**

**c) Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2023 au 31 mai 2024**

**Mme la Présidente** indique que conformément à l'article 9, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal élit chaque année les membres de son bureau choisis parmi les Conseillers municipaux. Le Conseil doit ce soir élire quatre Conseillers qui feront partie du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2023 au 31 mai 2024.

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers municipaux qui ont une proposition à faire pour le poste de **Président-e** de bien vouloir s'exprimer.

**M. Meylan Favre** propose de nommer **Mme Chappuis Marotta** au poste de Présidente du Conseil municipal.

**Mme la Présidente** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**Mme Chappuis Marotta est élue au poste de Présidente à l'unanimité des membres présents.**

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Vice-Président-e de bien vouloir s'exprimer.

**M. O. Girardet** propose **M. Cuendet** au poste de Vice-Président.

**Mme la Présidente** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. Cuendet est élu au poste de Vice-Président par 16 oui et 1 abstention.**

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Premier-ère Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

**Mme Meylan Favre** propose **M. De Félice** au poste de Premier Secrétaire.

**Mme la Présidente** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. De Félice est élu au poste de Premier Secrétaire par 16 oui et 1 abstention.**

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers municipaux ayant une proposition à faire pour le poste de Deuxième Secrétaire de bien vouloir s'exprimer.

**M. O. Girardet** propose **M. Turrettini** au poste de Deuxième Secrétaire.

**Mme la Présidente** demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur cette candidature.

**M. Turrettini est élu au poste de Deuxième Secrétaire par 16 oui et 1 abstention.**

## ALLOCUTIONS DE M. LE MAIRE ET DE MME LA PRESIDENTE

### **Allocution de M. le Maire**

*Mme la Présidente,  
Chers amis du Conseil municipal*

*Cette dernière année en tant que Maire a été particulière pour moi et je tiens à remercier en premier lieu mes collègues et notre secrétaire général mais également l'ensemble de nos collaborateurs qui m'ont activement soutenu dans mon travail et vous-mêmes dans la poursuite de mon mandat.*

*Au 31 mai, je céderai le titre de Maire à ma collègue Catherine Pahnke à qui je souhaite encore une fois beaucoup de plaisir dans cette fonction qu'elle connaît bien et vous invite vivement à assister à la cérémonie du 1<sup>er</sup> juin au Port Noir qui est un peu le baptême du feu des maires de Coligny.*

*En ce changement d'année politique, je remercie particulièrement notre Présidente du Conseil, Nathalie Schneuwly qui nous a démontré sa capacité à mener les débats et à conduire les séances du Conseil municipal dans les règles et en cela, je l'invite à venir vers moi car j'ai un petit présent à lui remettre.*

*En ce jour, nous nous réjouissons d'être à la semaine prochaine et de participer au voyage qu'elle a organisé pour nous à Milan, de découvrir ou de redécouvrir cette ville, de jouir de la culture et de profiter de la gastronomie italienne.*

*Mes remerciements vont aussi aux membres du Bureau, à sa vice-présidente, Mme Chappuis Marotta par qui cet hémicycle aura le plaisir d'être présidé dès le 1<sup>er</sup> juin et à nos Premier et Deuxième Secrétaire, Mme Guerreiro et M. Linder, qui ont su compter les mains levées sans se tromper.*

*Bien que l'éloge de nos amis Guillaume Déprés et Alain Gervais ait été faite lors du dernier Conseil, je tiens à mon tour à les remercier chaleureusement d'avoir consacré beaucoup de leur temps à la cause commune. On s'attache à ceux avec qui on partage des projets, des idées, des moments conviviaux et au moment de leur départ, comme il l'a été dit, on réalise qu'ils vont nous manquer. Mais ces changements et départs donnent heureusement lieu à de nombreuses arrivées, aussi je me réjouis de partager la suite de cette législature avec notamment Marc Nemeth à qui je souhaite la cordiale bienvenue parmi nous et bientôt, en avance, à M. Georges Arendrup qui nous rejoindra d'ici le mois prochain.*

*J'en finirai par souhaiter également beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction aux nouveaux membres du Bureau, MM. Cuendet, De Felice et Turrettini.*

### **Allocution de Mme la Présidente**

Chers collègues,

*Après neuf séances, quinze heures de discussion, vient le temps de prendre congé de cette fonction qui a commencé par la prestation de serment d'Alexandre Mouthon et se termine par celle de Marc Nemeth. Bien qu'un peu poussée – c'est dans mon caractère – j'avoue finalement avoir pris du plaisir et vous remercie de la confiance témoignée. A la prise de fonction, je vous disais me réjouir que nous puissions mieux partager après notre début de législature entaché de séances zoom et repas à distance.*

*En septembre nous avons commencé par une séance animée avec l'ACG qui n'a pas été du goût de tous mais qui reflétait le débat politique. Suite à cela, le débat s'est reporté dans les caucus de façon plus informelle me facilitant la tâche, mais est-ce vraiment le but car le niveau d'information n'est pas le même pour tous.*

*Au fil du temps, les séances ont été moins longues. Heureusement certains huis clos ont permis d'instaurer le dialogue sur des sujets confidentiels se rapportant à des dossiers complexes et personnels. Cette année, nous avons dû jouer de l'équilibre entre démocratie, transparence, d'un côté, et de l'autre, la protection de la sphère privée ou des affaires.*

*Il est temps pour moi de passer le relais à la Vice-Présidente, la seule rescapée du Bureau, qui n'est pas là aujourd'hui, merci à Mme Chappuis Marotta, Mme Guerreiro, à M. Linder, pour le soutien. Ce jour, il n'y a que M. Linder qui est encore là à mes côtés. Bien que ravie par la tâche, je suis soulagée de finir car ce n'est quand même pas de tout repos. Heureusement que Mme Legoratto-Habib s'adapte, prépare parfaitement le canevas des séances de plénière et est toujours disponible. A l'écoute, elle apporte les dernières retouches encore le jour-même, je la remercie vivement de sa collaboration active. Elle m'a aussi bien aidée pour le voyage qui, j'espère, terminera ma présidence sur une bonne note conviviale.*

*Dès la prochaine séance, je vais reprendre ma place, et souhaite bonne suite à la nouvelle équipe.*

Merci à tous et à toutes

**Mme la Présidente** déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 20h.50.



**Commune de Cologny**

Législature 2020-2025  
Séance du 11 mai 2023

### **Approbation des comptes annuels 2022**

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f, de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 3 avril 2023,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

#### **le Conseil municipal décide par 16 oui et 1 abstention**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 57 947 563,39 F aux charges et de 75 225 531,32 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 17 277 967,93 F.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :  
résultat opérationnel de 17 775 622,46 F et résultat extraordinaire de -497 654,53 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2022 pour un montant de 4 732 753,47 F aux dépenses et de 125 000 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4 607 753,47 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 327 186 187,89 F

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 8 726 712,67 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



**Commune de Cologny**

Législature 2020-2025  
Séance du 11 mai 2023

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 6 720 000 F destiné  
aux travaux de l'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16**

Vu l'autorisation de construire DD 321 385/1 délivrée par l'office des autorisations de construire en date du 16 décembre 2022,

vu le devis général complet établi par Christian Dupraz Architecture Office SA en date du 21 avril 2023 pour les travaux de l'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16,

vu le rapport de la séance des commissions des constructions et de l'urbanisme & du développement du 4 mai 2021,

vu les rapports des séances de la commission des constructions des 20 octobre 2021, 21 juin 2022, 29 novembre 2022, 13 mars 2023 et 26 avril 2023,

vu la délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 000 000 F destiné aux travaux préparatoires et de gros œuvre de l'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16, votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 mars 2023,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

**le Conseil municipal décide par 16 oui et 1 abstention**

1. De réaliser les travaux d'extension de l'école du Manoir, sise route Martin-Bodmer 16.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 6 720 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 6 720 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.